

Sujet: [INTERNET] enquête publique CENTRALE BIOGAZ DE LA RIBIERE

De : Elisabeth THOMAS <zabeththomas@orange.fr>

Date : Wed, 10 Oct 2018 16:07:45 +0200

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Bonjour,

Limoges Métropole a cédé deux parcelles situées zone de la Ribière pour implanter une usine de méthanisation en zone urbaine.

Limoges métropole s'est engagée depuis 2008 dans la mise en oeuvre de son agenda 21 et nos décideurs veulent implanter une usine classée ICPE sur une zone de 2ha zone agroalimentaire (POS) devenue ZUE (PLU) , zone économique. Pourquoi ce changement d'appellation, pourquoi nous parle t-on

" d'économies substantielles pour la station d'épuration"

alors que le rapport KALIES en page 7 nous signale que l'unité de méthanisation n'acceptera pas volontairement de boues issues de stations d'épuration urbaines, cela veut il dire que les citoyens sont trompés ?

dans ce même extrait des P.V des délibérations communautaires du 25 octobre 2012 il apparaît en 6

retirer la délibération n°2/3 du 28/06/2010, de quoi traiter cette délibération ?

Nous ne pouvons que regretter un tel flou de la part de nos décideurs.

Pour ces 2 faits, nous nous opposons à la construction en zone urbaine de l'usine de méthanisation.

E et P THOMAS

43 Rue de Chantelauve

87000 LIMOGES